



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2009
Français
Original : anglais

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1836 (2008), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2009 et m'a prié de lui rendre compte des progrès accomplis par rapport aux objectifs clefs énoncés dans mes rapports du 8 août 2007 (S/2007/479) et du 19 mars 2008 (S/2008/183) et de recommander, au vu de l'ampleur du progrès accompli, toute nouvelle modification des composantes militaire et de police de la MINUL. Mon rapport du 10 février 2009 (S/2009/86) offrait des recommandations préliminaires concernant la troisième étape de la réduction des effectifs de la MINUL et indiquait que des propositions précises seraient présentées au Conseil sur la base des conclusions d'une mission d'évaluation technique. Le présent rapport contient les conclusions de cette mission ainsi que mes recommandations pour la troisième phase de la réduction des effectifs de la MINUL.

II. Mission d'évaluation technique

2. La mission d'évaluation technique, qui était pilotée par le Département des opérations de maintien de la paix et à laquelle ont participé le Département de l'appui aux missions, le Département des affaires politiques, le Département de la sûreté et de la sécurité et, sur les lieux, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies, s'est rendue au Libéria où elle est restée du 26 avril au 6 mai 2009. Elle a bénéficié d'exposés détaillés de la MINUL et de l'équipe de pays des Nations Unies et a consulté un large éventail de parties prenantes libériennes et internationales, dont la Présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf, plusieurs ministres et institutions publiques, des membres du corps législatif et judiciaire, des représentants des partis politiques et de la société civile, les dirigeants de l'armée nationale, de la police et d'autres services de sécurité, des organisations non gouvernementales internationales, des membres de la communauté des donateurs et du corps diplomatique, dont le Groupe de contact international pour le Libéria, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et des cadres supérieurs de deux sociétés privées qui ont investi au Libéria durant les trois dernières années, ArcelorMittal et Buchanan Renewables.



3. Les membres de la mission se sont rendus dans les comtés de Bomi, Bong, Grand Bassa, Grand Gedeh, Maryland et Nimba, ainsi qu'à l'École nationale de la police, la prison centrale de Monrovia et le camp Edward Binyah Kessely, où les nouvelles Forces armées libériennes reçoivent un entraînement. Certains se sont rendus à Freetown, où ils ont rencontré le Greffier adjoint du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et la garde militaire de la MINUL qui assure la sécurité du Tribunal. Une équipe militaire de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) s'est rendue à Monrovia pour examiner avec la mission d'évaluation des questions de coopération intermissions. Avant de quitter le Libéria, la mission a examiné ses conclusions avec la Présidente Johnson-Sirleaf, le Groupe de contact international pour le Libéria, l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUL.

A. Conclusions de la mission d'évaluation

4. Tous les interlocuteurs de la mission ont souligné que l'évaluation objective des progrès accomplis dans la consolidation de la paix au Libéria devait être considérée sous l'angle des difficultés considérables dont avait hérité le Gouvernement actuel à sa mise en place en 2006 et de l'état dans lequel la MINUL avait trouvé le Libéria à la fin du conflit en 2003. À cet égard, ils ont rappelé qu'après une guerre civile ayant duré 14 ans, le Libéria était un État en pleine déconfiture alors que trois factions belligérantes étaient maîtres de différentes parties de Monrovia et de l'intérieur du pays. L'infrastructure déjà limitée était en ruines, un tiers de la population du pays était déplacée et le secteur public s'était entièrement effondré. L'armée et la police nationales s'étaient désintégrées en diverses factions et ce qui restait du secteur de la sécurité était dominé par une kyrielle d'organismes créés par les régimes successifs afin de persécuter les opposants politiques; le système judiciaire était en lambeaux et l'économie était aux mains de criminels exploitant illégalement les ressources naturelles du pays. Les interlocuteurs de la mission ont également souligné que la plupart des domaines dans lesquels les progrès avaient été lents, en particulier la sécurité et la justice, se heurtaient à des difficultés qui dataient d'avant le conflit, et que la transformation d'un État voué à servir une population minoritaire de colons résidant à Monrovia nécessiterait des efforts soutenus et à long terme du Gouvernement et de ses partenaires internationaux. Ils ont affirmé par conséquent que la tâche ardue qui s'imposait pour consolider la paix au Libéria consistait non pas à rétablir un appareil d'État détruit par la guerre, mais bien plutôt à édifier à partir de zéro des institutions ouvertes, sans corruption et à même de fournir des services à la population tout entière.

5. Dans ce contexte, la mission d'évaluation a noté que, tout en partant d'un niveau extrêmement bas, les efforts de consolidation de la paix dans le pays avaient progressé dans de nombreux domaines et que le Gouvernement avait remarquablement avancé dans l'exécution de son programme ambitieux de relèvement après le conflit. Les interlocuteurs de la mission ont principalement donné comme exemples la facilitation de l'accès aux soins de santé, l'application d'une loi sur l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, la remontée de la croissance économique de 5,3 % en 2005 à 9,5 % en 2007, l'adoption de mesures préalables nécessaires pour la levée des sanctions sur les exportations de bois et de diamants, et la mise en œuvre du programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique pour réduire les pertes de revenus des entreprises publiques. La valeur

des exportations était passée de 131 millions de dollars en 2005 à 260 millions de dollars en 2008, tandis que les investissements étrangers directs, qui étaient extrêmement faibles en 2005, étaient estimés à 200 millions de dollars en 2008. Le 16 avril, près de la moitié de la dette extérieure du Libéria, qui s'élevait à 2,9 milliards de dollars, avait été annulée. La Présidente a également lancé une campagne en vue d'éliminer la corruption, qu'elle qualifiait d'« ennemi public n° 1 », bien que les carences du système judiciaire aient empêché de punir des infractions particulièrement notoires.

B. Obstacles à la sécurité et analyse de la menace

6. Le Libéria est resté dans l'ensemble stable depuis le déploiement de la MINUL en 2003. Toutefois, malgré les progrès considérables qui ont été accomplis, la stabilité du pays demeure extrêmement précaire, principalement en raison de la capacité limitée des institutions chargées de la sécurité et de la justice, et d'une kyrielle de difficultés héritées de la guerre civile. Nombre d'interlocuteurs de la mission d'évaluation ont estimé que la paix et la stabilité actuelles ne sauraient durer sans une présence militaire importante de la MINUL et se sont prononcés contre la réduction et le retrait hâtif de cette composante. Tout en reconnaissant que le Libéria ne faisait face à aucune menace militaire imminente, ils ont mis le doigt sur de nombreux contentieux et courants politiques qui, sans l'effet de dissuasion produit par la MINUL, pourraient se transformer rapidement en facteurs de déstabilisation majeurs. La plupart de ces problèmes ont la même origine que les facteurs qui ont déclenché la guerre civile, notamment la marginalisation politique et économique de la population autochtone majoritaire, la corruption généralisée, les litiges fonciers exacerbés par les clivages ethniques de longue date et la concentration des services publics à Monrovia. Le dysfonctionnement du système judiciaire perpétue le recours à la violence pour régler les différends, et des milliers de jeunes, d'ex-combattants, de démobilisés et d'agents de sécurité au chômage constituent un amalgame incendiaire de mécontents enclins à la violence, qui pourraient être aisément exploités par des trublions. Le pays reste en proie à la criminalité, en particulier aux vols à main armée et aux viols, et de nombreux Libériens ont dit à la mission qu'ils ne se sentaient toujours pas en sécurité six ans après la fin du conflit.

7. Dans ces conditions, des différends d'importance mineure se transforment fréquemment et rapidement en incidents graves que la Police nationale libérienne n'a pas les moyens de maîtriser. Les interlocuteurs de la mission ont cité les violences chroniques déclenchées par des litiges fonciers dans le comté de Nimba, où s'affrontent des groupes ethniques qui s'opposaient durant la guerre civile et n'ont été maîtrisés qu'après l'intervention militaire de la MINUL. Dix des 15 comtés du Libéria sont actuellement touchés par des conflits fonciers, dont nombre sont nés de l'occupation illégale des terres durant la guerre. La Présidente Johnson-Sirleaf a créé des mécanismes spéciaux pour essayer de résoudre les multiples incidents survenus dans le comté de Nimba. Toutefois, il n'existe pas de mécanisme national pour faire systématiquement face au problème de l'occupation des terres et le corps législatif n'a pas encore donné effet à la loi portant création de la commission foncière. Entre-temps, des progrès ont été accomplis à certains égards, notamment au titre de la loi de 2006 sur la réforme du secteur forestier national, qui

a donné lieu à une formule permettant de rétablir équitablement les loyers de la terre entre les collectivités d'accueil, les comtés et le Gouvernement.

8. Les interlocuteurs de la mission ont également cité un autre incident grave entraînant l'intervention militaire de la MINUL qui s'est déroulé à Gbarnga, dans le comté de Bong, où plusieurs centaines d'ex-combattants se sont organisés et rassemblés en quelques heures, le 27 février 2009, pour venger le meurtre d'un de leurs camarades, ont incendié le poste de police local et ont attaqué des fonctionnaires locaux ainsi que des policiers des Nations Unies et des agents municipaux. À cet égard, les interlocuteurs de la mission se sont déclarés particulièrement préoccupés par la capacité d'organisation et les structures de commandement que conservaient les ex-combattants et les soldats démobilisés. Les anciennes structures des ex-combattants servent en général à des fins économiques, mais sont aussi utilisées pour organiser des razzias ou des manifestations violentes. Nombre des 14 000 soldats libériens démobilisés disposent encore de structures viables de commandement et de contrôle qui servent à organiser des manifestations récurrentes et parfois violentes afin de contester la légalité de leur démobilisation ou d'exiger le versement des arriérés que leur doit le Gouvernement.

9. Les répercussions de la crise économique mondiale devraient aussi exacerber nombre de ces problèmes et contribuer à multiplier les crimes violents et les troubles civils. Des compagnies privées internationales ont informé la mission d'évaluation qu'elles avaient décidé d'investir au Libéria en tablant sur la sécurité assurée par la force de la MINUL. À Buchanan, dans le comté de Grand Bassa, ArcelorMittal et son sous-traitant avaient mis à pied quelque 1 700 travailleurs, dont des ex-combattants, ce qui avait entraîné des manifestations et des menaces de violence contre la compagnie. Des groupes de la société civile à Buchanan se sont déclarés inquiets du fait que le licenciement rapide d'un grand nombre de travailleurs pourrait inverser la tendance à la baisse de la criminalité violente. Dans le comté de Sinoe, la chute du prix du caoutchouc, qui est passé de 1 200 à 289 dollars la tonne, a abouti à ce que des ex-combattants et des jeunes chômeurs ont abandonné l'exploitation illicite de l'hévéa pour se joindre aux orpailleurs clandestins dans le parc national de Sapo ou chercher des diamants dans d'autres régions, ce qui alimente les conflits d'accès aux ressources. La plupart des activités extractives illégales ont lieu dans des parties du pays auxquelles les autorités publiques ne peuvent accéder. De plus, l'exploitation illicite des ressources aboutit non seulement à augmenter le risque de conflit lorsqu'il existe un cadre légal, mais aussi à perpétuer le danger que le produit de ces activités soit utilisé par des trublions pour saboter la stabilité actuelle.

10. Sur le front politique, un certain nombre d'événements créent actuellement des tensions susceptibles de nuire à la stabilité à l'approche des élections présidentielles et législatives de 2011 qui ont une importance cruciale. Des représentants de groupes de la société civile et des partis politiques de l'opposition ont estimé que le Gouvernement appuyait uniquement en paroles la réconciliation nationale. Ils étaient convaincus que le processus de réconciliation devait aller au-delà de la Commission Vérité et réconciliation et régler les problèmes pressants au niveau local.

11. Entre-temps, les travaux de la Commission Vérité et réconciliation, qui se termineront en juin, ont donné lieu à des menaces ouvertes provenant d'anciens chefs de guerre influents, tandis que la société civile demande que soient traduits en

justice ceux qui ont commis des atrocités durant le conflit. Les individus en cause sont des fauteurs de troubles en puissance, de même que les intérêts en place qui sont menacés par le programme de réforme et la campagne anticorruption du Gouvernement; sont aussi concernées certaines personnalités de premier plan qui s'estiment lésées par les sanctions ciblées du Conseil de sécurité. Des interlocuteurs de la mission ont estimé que ces sanctions entravaient la réconciliation nationale, tandis que d'autres ont souligné qu'il était important de lutter contre l'impunité. Ces derniers croyaient également que les avoirs gelés qui avaient été dérobés à l'État devraient servir à indemniser les victimes du conflit.

12. Toutes les parties prenantes ont déclaré que les élections de 2011 constituaient une étape cruciale qui mettrait à l'épreuve la viabilité de la paix et la capacité des institutions nationales chargées de la sécurité, des élections et de la justice de mener une opération de grande envergure. Citant les élections de 1985 et 1997, elles ont rappelé que le Libéria était retombé dans la guerre à l'issue d'un scrutin dans lequel le public n'avait pas eu confiance. Un certain nombre de questions liées à ces élections, notamment la composition de la Commission électorale nationale, donnaient déjà lieu à des tensions politiques. Certains partis d'opposition ont informé la mission qu'ils ne participeraient pas au vote tant qu'ils ne seraient pas consultés au sujet de la composition de la Commission. Cependant, d'autres partis ont souligné que la Commission, telle qu'elle était actuellement constituée, avait fait preuve d'impartialité dans le cas d'élections partielles remportées par des candidats de l'opposition et avait également consulté tous les partis au sujet des projets de réforme de la loi électorale. Dix-sept partis politiques de l'opposition qui se sont entretenus avec la mission d'évaluation ont également accusé le parti au pouvoir d'avoir rejeté la réconciliation nationale et le dialogue, en soulignant que le Parti de l'unité n'avait pas participé à la réunion avec la mission ni à celle qu'avait précédemment convoquée le Groupe de contact international pour le Libéria, et que ce fait confirmait son mépris du dialogue avec l'opposition. Tous les interlocuteurs de la mission ont estimé que les élections de 2011 seraient marquées par des litiges. À cet égard, ils ont vivement recommandé que la tenue d'élections libres et régulières figure parmi les principaux critères de la réduction des effectifs de la MINUL et que celle-ci conserve un effectif important durant toute la période du scrutin. Il était également escompté que les autorités nationales auraient besoin d'une aide substantielle de l'ONU et qu'à cet effet, le Département des affaires politiques et le Programme de développement des Nations Unies enverraient en mai une mission d'évaluation des besoins concernant les élections.

13. La situation régnant dans la sous-région présente pour le Libéria de grands risques en matière de sécurité. Les interlocuteurs de la mission s'inquiétaient tout particulièrement des intentions incertaines de quelque 2 000 combattants libériens associés aux milices progouvernementales dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, en plus d'un nombre indéterminé d'éléments libériens liés aux Forces nouvelles dans le nord de la Côte d'Ivoire. Le Gouvernement ivoirien a constamment soutenu que son programme de désarmement n'avantagerait pas les combattants étrangers. Le flou de la situation politique en Guinée et les récents incidents violents impliquant le parti au pouvoir et le principal parti de l'opposition en Sierra Leone constituaient aussi une source d'inquiétude. À l'approche des élections locales de la Sierra Leone en mars, un grand nombre d'habitants des districts frontaliers s'étaient enfuis au Libéria de crainte d'être pris au milieu des escarmouches entre les deux partis.

14. Étant donné sa faible capacité d'application des lois et l'extrême pauvreté qui règne dans le pays, le Libéria est également vulnérable à l'infiltration des cartels internationaux de trafic de drogue, qui touche déjà la Guinée et la Sierra Leone voisines ainsi que d'autres pays de la sous-région. Les interlocuteurs de la mission ont fait observer que la présence de la MINUL servait de moyen de dissuasion stratégique contre l'utilisation du territoire libérien comme point de transit pour le trafic de drogue international. Toutefois, ils ont également noté que si les organismes de sécurité libériens n'étaient pas en mesure de lutter contre le trafic après le retrait de la MINUL, la menace prendrait une dimension mondiale du fait que le trafic transnational de drogue tend aussi à s'appliquer aux armes, au blanchiment d'argent et au terrorisme.

C. Application des critères de réduction des effectifs

15. Dans mon rapport du 8 août 2007 (S/2007/479), j'ai énoncé les principaux objectifs clefs auxquels devrait répondre le processus de réduction des effectifs de la MINUL, à savoir : a) achever d'ici à juillet 2007 la formation de base de 3 500 membres de la Police nationale du Libéria ; b) mettre au point les méthodes de travail de la police d'ici à décembre 2008 ; c) former, d'ici à juillet 2009, les 500 hommes de l'Unité d'intervention rapide de la police ; d) équiper et déployer des agents de police dans les comtés, et renforcer l'infrastructure de police d'ici à décembre 2010 ; e) élaborer la stratégie et l'architecture de la sécurité nationale et les mettre en œuvre à l'échelle nationale d'ici à décembre 2008 ; et f) former et rendre opérationnels, d'ici à septembre 2008 et septembre 2009, respectivement, les premier et deuxième bataillons de l'armée libérienne. Dans mon rapport du 10 février 2009 (S/2009/86), j'ai ajouté à ces objectifs le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays.

Forces armées du Libéria

16. La formation dispensée par les États-Unis d'Amérique aux nouvelles Forces armées du Libéria, lesquelles comptent un effectif de 2 000 hommes, se poursuit avec succès. La nouvelle armée comprendra deux bataillons d'infanterie, une compagnie du génie et une unité de police militaire. La formation d'infanterie avancée des deux bataillons se terminera en juin 2009 ; ensuite, le premier bataillon suivra le programme américain de formation et d'évaluation de l'armée, de juillet à septembre, et le second bataillon le fera d'octobre à novembre. Une formation spécialisée, à laquelle la MINUL sera associée, devrait commencer en septembre pour le premier bataillon et à la mi-novembre pour le second bataillon. Les formateurs américains ont informé la mission d'évaluation qu'ils envisageaient que les nouvelles Forces armées du Libéria atteindraient dans la seconde moitié de 2012 leur pleine capacité opérationnelle et qu'elles seraient prêtes à ce moment-là à reprendre certaines des responsabilités en matière de sécurité assumées par la MINUL.

17. Des officiers détachés par des pays membres de la CEDEAO, dont le Ghana et le Nigéria (celui-ci fournit un chef d'état-major de l'armée), occupent des postes de commandement dans les nouvelles Forces armées du Libéria et comblent ainsi un vide à cet égard. En outre, quatre officiers des anciennes Forces armées du Libéria ont été rengagés à l'issue d'une procédure d'agrément des plus exigeantes et sont en poste au quartier général. Toutefois, la mission d'évaluation a appris qu'il faudrait

146 officiers pour permettre à la nouvelle armée d'être pleinement opérationnelle et que la constitution d'un corps d'officiers provenant des rangs d'une armée jeune et inexpérimentée prendrait du temps et exigerait un encadrement solide par des officiers expérimentés. Des officiers de l'armée des États-Unis prêtent main forte à la formation et à l'encadrement des dirigeants de l'armée. Le Gouvernement libérien, les forces armées du Libéria, les États-Unis et la MINUL ont engagé des discussions sur le rôle que la MINUL et d'autres partenaires seraient amenés à jouer dans le domaine de la formation et de l'encadrement des officiers. Le Ministère de la défense et les Forces armées du Libéria ont souligné la nécessité de renforcer la participation d'officiers des pays de la CEDEAO à la formation et à l'encadrement de la nouvelle armée, compte tenu du fait que l'organisation sous-régionale possède un dispositif commun de défense.

18. Nombre d'interlocuteurs de la mission d'évaluation se sont interrogés sur la capacité du Gouvernement de soutenir les nouvelles Forces armées du Libéria, notamment l'infrastructure du secteur de la défense. Le centre de formation de Barclay à Monrovia devrait être remis au Ministère de la défense par les États-Unis au mois d'août, et il devrait en être de même d'ici à la fin de l'année pour le camp Ware et le camp Edward Binyah Kessely, à la périphérie de Monrovia. La Chine a construit des casernes à Gbarnga (comté de Bong) et les a remises au Gouvernement au mois de mai, avec une garantie d'un an pour les travaux de maintenance et de réparation. Il reste que la constitution et l'entretien des nouvelles Forces armées exigeront une planification poussée et un engagement des partenaires internationaux sur le long terme.

19. Les États-Unis, qui jouent aussi un rôle de premier plan dans l'aide apportée au Gouvernement libérien pour la constitution d'une gendarmerie maritime durant les deux années à venir, ont informé la mission d'évaluation qu'ils comptaient adopter une approche multidimensionnelle (doctrine, formation, équipement, installations et construction d'un port, entre autres). Ils encadreront aussi la gendarmerie maritime, qui comprendra dans un premier temps 60 personnes. Quatre navires gonflables à structure rigide seront déployés à Monrovia et Buchanan. En prévision de la constitution du commandement, la formation du commandant et du commandant adjoint récemment nommés se fera aux États-Unis.

Police nationale libérienne

20. La formation de base de plus de 3 500 agents de police s'est achevée comme prévu en 2007, mais il faudra surmonter de nombreux obstacles pour que ces hommes soient pleinement opérationnels, car il s'agit là d'un processus complexe. Les domaines qui retiennent actuellement l'attention de la MINUL sont la formation avancée, le soutien consultatif en matière de stratégie, l'encadrement et l'aide au déploiement de la police dans les comtés. Cependant, toutes les parties prenantes ont évalué à leur juste mesure la somme d'efforts qu'il faudrait consentir pour le développement de la Police nationale libérienne, dont elles estiment qu'elle est actuellement incompetente. Au nombre des obstacles à surmonter, elles ont cité la médiocrité des conditions d'emploi, l'incompétence de la Direction de la police et l'insuffisance du matériel servant au transport et aux communications, ainsi que de l'infrastructure. Dans beaucoup de comtés, le déploiement de la police ne s'étend pas à tous les districts. Malgré la création de plus de 500 assemblées policières communautaires à travers tout le pays, les relations de la police avec les communautés qu'elle dessert laissent encore à désirer; des représentants de la

société civile ont informé la mission d'évaluation que beaucoup de Libériens continuaient d'avoir peur de la police. À entendre tous les interlocuteurs de la mission, la crédibilité de la police pâtissait de l'indiscipline, de la corruption et des mauvais traitements infligés à la population, ainsi que de l'incapacité de maintenir l'ordre public et de réprimer le crime.

21. La mission d'évaluation a recensé plusieurs raisons qui expliquent les graves problèmes que la police rencontre, notamment les insuffisances dans le domaine de la formation et de l'encadrement fournis par les conseillers de la MINUL pour les questions de police. La Mission manque de formateurs spécialisés dans différents domaines, notamment la gestion du changement, la conception des programmes et la planification stratégique. À cela s'ajoute le fait que l'appui des donateurs n'est pas suffisant pour équiper la police et créer une infrastructure de police dans les comtés, en particulier pour ce qui est des postes de police et des casernes. Le Gouvernement, qui a un budget de trésorerie, a affecté quelque 6,9 millions de dollars au budget opérationnel de la police, y compris les salaires, pour l'exercice budgétaire 2008-2009, ce qui est bien en deçà des 20 millions de dollars qui seraient requis pour assurer une force de police vraiment opérationnelle. Les policiers déployés à l'intérieur du pays perçoivent un salaire mensuel, mais ils ne perçoivent aucune indemnité de subsistance, ne sont pas logés et ne bénéficient d'aucune mesure d'incitation qui pourrait les décider à demeurer à leur poste; aussi l'absentéisme est-il très élevé. Enfin, la Police nationale libérienne souffre, à tous les niveaux de la structure de commandement, d'insuffisances dans les domaines de la direction, de la gestion et de l'administration, et de l'absence de mécanismes de contrôle externe.

22. L'Unité d'appui de la police a été créée en 2005 et compte 300 hommes, dont des officiers formés par le Nigéria et armés par celui-ci. Cependant, elle est considérablement amoindrie actuellement par un taux élevé de diminution des effectifs, un grand nombre de ceux-ci ayant été recrutés dans le Groupe des interventions d'urgence. L'académie de police ne dispose pas actuellement d'un programme de formation pour l'Unité.

23. La constitution du Groupe des interventions d'urgence (500 hommes) se poursuit avec succès, 209 officiers ayant été formés à ce jour, mais ils ne sont encore que partiellement opérationnels. Le Groupe s'est bien sorti de sa première grande épreuve en parvenant à reprendre 40 détenus qui s'étaient échappés en avril de la prison de Zwedru. Toutefois, certains interlocuteurs se sont dit préoccupés par le fait que certains membres du Groupe auraient participé à des cambriolages à main armée à Monrovia. Les États-Unis, qui ont joué un rôle clef dans la création du Groupe des interventions d'urgence, ont fourni des formateurs placés sous les ordres de la MINUL, sans compter le matériel, les armes et les uniformes de 500 personnes; quant à l'Irlande, elle a fourni des véhicules et financé la formation. La mission d'évaluation a été informée par les États-Unis que le programme de recrutement du Groupe des interventions d'urgence serait mis en veilleuse, une fois que l'effectif atteindrait 350 à 400 personnes, compte tenu du fait que le vivier où étaient puisées les recrues éligibles était en train de se tarir; à ce moment-là, les États-Unis comptaient procéder à une évaluation des réalisations du Groupe, de la structure de commandement et de la capacité du Gouvernement de subvenir aux besoins du Groupe.

24. L'Académie nationale de police a obtenu des résultats significatifs dans le domaine de la création et du renforcement des capacités. Ainsi, les formateurs

libériens prennent à leur compte pratiquement toute la formation de base, sous la supervision des formateurs de la MINUL, et font la preuve de leur capacité croissante de gérer l'Académie, même si le fonctionnement de celle-ci continue d'être dans une large mesure tributaire de la Mission. Il ne reste à l'Académie que 19 membres de la Police des Nations Unies pour assurer la définition des orientations et une formation spécialisée.

25. Il faut d'urgence reprendre le projet de reconstitution de la police. La Présidente Johnson-Sirleaf a fait savoir à la mission d'évaluation qu'elle entendait réformer profondément la police à bref délai. Le plan stratégique quinquennal pour la Police nationale libérienne récemment mis au point offre un cadre qui doit permettre de rassembler le Gouvernement, la direction de la police, les donateurs et la MINUL sur un ensemble convenu de priorités, ce qui devrait faciliter une véritable coordination de l'aide bilatérale. Les États-Unis et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se sont dits prêts à prendre la tête du développement de l'infrastructure de communications qui doit permettre aux services libériens de maintien de l'ordre de s'acquitter d'un rôle de commandement et de contrôle.

Élaboration d'une stratégie et d'un dispositif de sécurité nationale

26. Le processus de réforme du secteur de la sécurité prévu dans l'Accord général de paix signé à Accra en 2003 mettait l'accent sur la restructuration des Forces armées libériennes et de la Police nationale libérienne. De ce fait, une approche à l'échelle du système de la réforme du secteur de la sécurité n'avait pas été intégrée dans la planification initiale de la MINUL, le mandat de celle-ci étant alors concentré sur la restructuration de la police, tandis que les États-Unis prenaient en charge la constitution d'une nouvelle armée. Les défauts d'une telle approche étant apparus, on a ensuite étoffé le mandat de la MINUL en y ajoutant d'autres aspects de la réforme du secteur de la sécurité. Sur la demande de la Mission, le Royaume-Uni a accepté de financer le recrutement d'un conseiller à la réforme du secteur de la sécurité auprès de sa Représentante spéciale pour le Libéria, Ellen Margrethe Løj; cette assistance doit se terminer en octobre 2009. Consciente de la nécessité de maintenir une approche intégrée de la réforme du secteur de la sécurité, la mission d'évaluation a recommandé d'examiner toutes les options, afin de maintenir ce poste dans la MINUL.

27. Au moment où le Gouvernement a conçu une politique de la sécurité nationale visant à renforcer la coordination et la cohérence dans le domaine de la fourniture et de la gestion de la sécurité, la restructuration de l'armée et de la police se trouvait déjà à un stade avancé. Le chef d'état-major des Forces armées du Libéria a dit à la mission d'évaluation qu'il s'inquiétait de voir la réforme de la défense se concentrer sur la tactique sans beaucoup se préoccuper de la mise au point d'un dispositif stratégique. Pour combler cette lacune, un projet de stratégie nationale de défense devrait être mis au point d'ici au mois de mai. Parmi les grandes questions à régler figurent la définition de la mission des Forces armées du Libéria, le déploiement de celles-ci et leurs effectifs, les parties prenantes nationales ayant émis des opinions divergentes sur ces points. La Présidente Johnson-Sirleaf a avisé la mission d'évaluation que son gouvernement entendait se concentrer sur l'entretien des nouvelles Forces armées du Libéria à leur niveau d'effectif actuel de 2 000 hommes et veiller à ce qu'elles soient pleinement opérationnelles avant d'envisager une augmentation des effectifs.

28. Les organismes de sécurité ayant proliféré sous les régimes précédents, on a considéré, dans le cadre de la matrice d'exécution de la politique de sécurité nationale, qu'il fallait en tout premier lieu rationaliser ces organismes et abroger les textes de lois relatifs à la sécurité. Cependant, le projet de loi d'habilitation (loi globale) n'a pas encore été déposé au Parlement. Dans l'état actuel des propositions, le Service de répression du trafic de drogues, le Bureau national des enquêtes et le Ministère de la sécurité nationale seraient fusionnés au sein de la Police nationale libérienne, le personnel excédentaire ou non qualifié étant renvoyé dans ses foyers. La stratégie de sécurité nationale met en évidence la nécessité de créer un service efficace garantissant la sécurité aux frontières, mais la restructuration systématique du Bureau de l'immigration et des naturalisations n'a pas encore commencé. Certains fonctionnaires de l'immigration ont été formés au Ghana; la France a fourni une assistance aux postes avancés du Bureau situés à proximité de la frontière avec la Côte d'Ivoire; les États-Unis, la MINUL et les organismes des Nations Unies ont remis en état certains postes frontière. La MINUL s'est également efforcée d'aider le Bureau à concevoir un plan stratégique, ce qui pourrait contribuer à attirer un soutien des donateurs. Au sein des commissions de la défense et de la sécurité, des parlementaires ont souligné l'importance que revêtait un contrôle externe du secteur de la sécurité et expliqué qu'à leur avis, l'absence de tout mécanisme efficace de gouvernance était la raison principale pour laquelle le Libéria avait eu, dans le passé, des institutions de sécurité partisans, indisciplinées et corrompues.

29. En mettant l'accent sur la restructuration de l'armée et de la police, sans prévoir une aide en rapport pour les systèmes judiciaire et carcéral, on a du même coup créé des goulets d'étranglement dans le secteur de l'état de droit, ce qui a contribué à réduire davantage encore l'efficacité de la police. Les responsables de la Police nationale libérienne et des membres de la société civile ont indiqué à la mission d'évaluation que beaucoup de gens craignaient de signaler des infractions, car ils n'ignoraient pas que les auteurs pourraient être libérés les jours suivants et chercheraient à se venger. À cet égard, certains interlocuteurs ont dit du système de justice au Libéria qu'il était un « piège mortel ». Du fait du renforcement de la capacité de l'État d'effectuer des arrestations sans disposer de structures complémentaires, le système judiciaire et le système pénitentiaire sont handicapés par un grand nombre de détentions provisoires de longue durée et d'évasions, dont celles de 40 détenus de la prison de Zwedru, le 16 avril, et de 32 détenus de la prison centrale de Monrovia, le 16 mai. Pour réduire l'importance du problème des détentions provisoires prolongées, le Gouvernement a instauré des tribunaux itinérants auprès de la prison de Monrovia, où 86 % des détenus se trouvent en détention provisoire.

Réinsertion des ex-combattants

30. En avril 2009, lorsque le programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion s'est terminé officiellement, tous les ex-combattants démobilisés, qui étaient au nombre de 101 495, s'étaient vu offrir la possibilité de participer à un véritable projet de réinsertion. Cependant, quelque 5 000 ex-combattants n'ayant pas souhaité participer au programme, le PNUD a fait savoir à la mission d'évaluation que le programme de réinsertion communautaire en cours pouvait absorber ce solde d'ex-combattants.

31. Aux yeux de beaucoup d'interlocuteurs de la mission d'évaluation, le programme de réinsertion, qu'ils qualifiaient d'« expédient », n'avait su ni

transformer la disposition à la violence de la plupart des ex-combattants ni leur fournir des moyens d'existence à long terme. Certains des interlocuteurs ont fait état d'une enquête réalisée l'an dernier dans le comté de Lofa par l'Institute for Peace des États-Unis, selon laquelle un tiers des ex-combattants seraient prêts à se rengager si on leur offrait des mesures d'incitation correctes. Le Superintendant du comté de Grand Bassa a dit à la mission d'évaluation qu'on estimait à 43 % le nombre d'ex-combattants dont l'insertion dans leurs communautés avait été un succès, alors que les 57 % restants étaient considérés comme des agitateurs et nécessitaient un contrôle de tous les instants. Pour conserver les progrès modestes du programme de réinsertion, il faudra consentir des efforts sur le long terme visant à transformer la propension à la violence des ex-combattants, tout en aidant ceux-ci à trouver des emplois durables. La mission d'évaluation a estimé que ces défis dépassaient le cadre du mandat du maintien de la paix et appelaient une intervention soutenue de la part du Gouvernement et de ses partenaires.

Consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays

32. On a noté des progrès sur le plan de la consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. Des structures administratives de base ont été créées dans tous les comtés, et les bâtiments administratifs ont été remis en état, meublés et équipés dans 14 des 15 chefs-lieux de comté. L'an prochain, on devrait rénover 50 quartiers généraux de district grâce à des fonds pour le développement du comté et au Programme des Nations Unies pour le développement. Le Gouvernement s'est attaché particulièrement à renforcer les capacités des responsables et fonctionnaires locaux en matière de bonne gouvernance et de coordination de la sécurité. Aujourd'hui, des services financiers existent en dehors de Monrovia, la Banque centrale ayant établi des antennes dans les comtés de Bomi, Bong, Grand Bassa, Grand Gedeh et Lofa, et les banques commerciales ayant fait de même dans huit comtés. Les chefs-lieux de comté ont à présent accès aux services de téléphonie mobile.

33. Malgré l'expansion de certains services dans les comtés, la capacité d'ensemble des fonctionnaires de l'État de fournir des services aux communautés rurales demeure des plus limitées. Une poignée de ministères d'exécution sont déployés dans les comtés. On a entrepris d'établir des mécanismes de coordination au niveau des comtés, notamment pour ce qui est de la sécurité; cependant, les fonctionnaires des comtés et les membres du personnel de sécurité continuent d'être rattachés hiérarchiquement à leurs ministères respectifs à Monrovia.

34. L'accès aux communautés rurales se heurtera à des difficultés considérables le jour où l'on ne pourra plus compter sur l'aviation et les autres moyens de la MINUL. Le Gouvernement a conçu des plans pour faciliter la mobilité de ses fonctionnaires et des membres du personnel de sécurité, grâce notamment à la construction de routes, au transport fluvial et à l'aviation. Les comtés de Grand Gedeh et de Maryland sont aujourd'hui ouverts aux aéronefs privés. La ligne de chemin de fer que construit ArcelorMittal pour transporter le minerai de fer et qui reliera les comtés de Yekepa et de Nimba au port de mer de Buchanan dans le comté de Grand Bassa pourrait aussi faciliter l'accès à l'intérieur du pays.

III. Ajustements à apporter à la Mission des Nations Unies au Libéria

35. Le Libéria est encore loin d'avoir atteint l'« état stable de sécurité » qui est un des objectifs stratégiques de la MINUL. Comme indiqué dans l'évaluation susvisée, aucune des institutions clefs du pays n'est indépendante sur le plan opérationnel, et la capacité du Gouvernement de soutenir ces institutions demeure des plus réduites. Aussi la mission d'évaluation a-t-elle décidé que les progrès inégaux réalisés en ce qui concerne les objectifs clefs, tout comme le caractère précaire de la paix, justifiaient pleinement le maintien de la stratégie visant à la consolidation, à la réduction et au retrait progressifs et par étapes approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1712 (2006) du 29 septembre 2006. En outre, les ajustements apportés à l'effectif des troupes de la Mission et à la configuration durant la troisième phase du retrait devraient tenir compte de la nécessité de garantir comme il se doit la tenue des élections en 2011. De plus, en s'appuyant sur les conclusions de la mission d'évaluation des besoins électoraux du Libéria mentionnées au paragraphe 12 ci-dessus, le Secrétariat examinera les moyens dont la composante militaire de la MINUL aura besoin durant la période des élections. Des recommandations à cet égard figureront dans mon prochain rapport intérimaire concernant la MINUL, qui est prévu pour le 15 août 2009.

A. Ajustements précédents des effectifs et de la configuration de la Mission

Composante militaire

36. Comme indiqué dans mes rapports précédents, les ajustements d'avant retrait de la MINUL effectués après l'installation du nouveau gouvernement en 2006, ainsi que les première et deuxième phases du retrait officiel de la Mission réalisées respectivement en septembre 2008 et mars 2009 avaient réduit les effectifs de la Mission, les ramenant de 15 250 militaires à l'effectif autorisé de 10 231. Cet effectif autorisé inclut 250 militaires déployés auprès du Tribunal spécial pour la Sierra Leone à Freetown, 9 981 militaires déployés au Libéria, dont huit bataillons d'infanterie et une force de réserve (6 064 hommes), les officiers d'état-major du quartier général de la Force (90 officiers d'état-major), les unités de soutien (3 688 hommes) et 139 observateurs militaires.

Composante de police

37. Durant la première phase du retrait, la composante de police de la MINUL a été réduite de 105 conseillers de police en avril 2008, ce qui laissait dans le pays 498 conseillers de police et 5 unités de police constituées. Cependant, compte tenu des difficultés continues auxquelles se heurte la Police nationale libérienne, j'ai recommandé dans mon rapport du 15 août 2008 (S/2008/553) de ne pas procéder au retrait des effectifs de conseillers pour les questions de police et de déployer deux unités de police constituées supplémentaires durant la deuxième phase du retrait. Le Conseil de sécurité a approuvé ces recommandations par sa résolution 1836 (2008); les effectifs autorisés de la composante de police de la MINUL sont actuellement de 1 375 personnes, dont 498 conseillers pour les questions de police, 32 agents pénitentiaires et 7 unités de police constituées.

B. Recommandations concernant la troisième phase du retrait progressif de la MINUL

Composante militaire

1. Garde militaire

38. Lors des discussions qu'ils ont eues avec la mission d'évaluation, le Greffier adjoint du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et le Conseiller en chef pour les questions de sécurité du Tribunal ont demandé à la MINUL de maintenir la présence de sa garde militaire au niveau actuel des effectifs (250 hommes), en tenant compte du fait que le Tribunal a toujours sous sa garde huit condamnés de rang élevé, ainsi que des matériels extrêmement confidentiels qui servent de preuves dans la procédure judiciaire, des dossiers confidentiels et des déclarations de témoin. Il est indispensable de garantir la sécurité de ces documents tant que le Tribunal fonctionne.

39. Les responsables du Tribunal ont souligné que celui-ci continuait de devoir faire face à des risques de sécurité élevés et que le climat de stabilité entourant le Tribunal s'expliquait par la présence de la garde militaire. Il y a eu plusieurs évasions de la prison principale de Sierra Leone, qui se trouve auprès du Tribunal spécial et dont la garde est assurée par les autorités chargées de la sécurité nationale. Aussi la mission d'évaluation a-t-elle recommandé de conserver la garde militaire avec son effectif actuel. Le déploiement de la garde militaire sera examiné périodiquement, lorsqu'on y verra plus clair en ce qui concerne l'achèvement des travaux du Tribunal, y compris le transfèrement de détenus vers des pays tiers.

2. Troupes déployées au Libéria

40. En ce qui concerne les 9 981 hommes déployés au Libéria, la mission d'évaluation technique, avant de faire ses recommandations, a réalisé une évaluation approfondie des menaces, examiné la capacité du Gouvernement de faire face à des menaces d'ordre militaire, analysé l'attitude et la composition de la composante militaire de la MINUL, effectué une analyse des tâches confiées aux contingents et déterminé l'effectif militaire nécessaire pour assurer la tenue des élections de 2011. Elle a conclu qu'il serait possible d'apporter les ajustements suivants durant la troisième phase du retrait progressif : a) 2 029 hommes [2 bataillons d'infanterie et 365 membres du personnel militaire supplémentaire, y compris le personnel rapatrié à la suite des ajustements proposés ci-dessous sous c) et d)] pourraient être rapatriés entre octobre 2009 et mai 2010, ce qui laisserait au Libéria 7 952 hommes au titre des effectifs militaires de la MINUL; b) la force pourrait permettre des gains d'efficacité et des économies en rapatriant du matériel de combat superflu, dont trois de ses six hélicoptères d'attaque et 72 de ses 167 véhicules blindés de transport de troupes; c) l'effectif du quartier général du secteur A de la MINUL pourrait être réduit de 30 officiers d'état-major; d) une compagnie de transmissions pourrait être amputée de 59 personnes; e) la MINUL devrait consolider progressivement ses bases et emplacements et opter pour une plus grande mobilité. Toutefois, la mise en œuvre de ce nouveau concept d'opérations devrait tenir compte du mandat de la force, à savoir protéger le personnel et les installations des Nations Unies et favoriser les activités humaines.

41. La mission d'évaluation a indiqué que toute modification significative apportée aux emplacements pour le déploiement de la Mission exigerait des

consultations avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, afin d'assurer une présence militaire continue sur les emplacements stratégiques. Elle a également souligné que le maintien de la capacité actuelle des unités de soutien de la MINUL, en particulier ses hélicoptères de manœuvre, ses unités de génie et de transport et ses unités médicales, jouerait un rôle déterminant en vue de la mise en œuvre du retrait progressif et de l'adoption d'une plus grande mobilité de la force.

42. La garde militaire à Freetown sera retirée une fois que le Tribunal spécial aura achevé ses travaux, peut-être à la fin de 2010, mais on recommande le maintien au Libéria des 7 952 hommes qui y seront à la fin de la troisième phase du retrait progressif, et ce, jusqu'à la fin des élections de 2011. Le calendrier des phases finales du retrait devrait être arrêté sur la base des conclusions d'une mission d'évaluation technique après la fin des élections.

3. *Renforcement par la MINUL de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)*

43. La mission d'évaluation et une équipe militaire de l'ONUCI ont examiné les plans en vue d'un renforcement éventuel de l'ONUCI par la MINUL durant les élections en Côte d'Ivoire, au cas où un tel renforcement apparaîtrait nécessaire. Dans le cadre du plan d'urgence, la MINUL pourrait être amenée à déployer temporairement une compagnie militaire et quatre hélicoptères, qui seraient positionnés en Côte d'Ivoire, environ un mois avant les élections, qui sont à présent fixées au 29 novembre 2009. On notera que cet arrangement ne se concrétiserait qu'au cas où d'autres solutions de renforcement de l'ONUCI s'avéreraient insuffisantes ou impraticables. Cependant, l'arrangement cesserait d'être valide après l'achèvement de la troisième phase du retrait de la Mission (mai 2010), car la composante militaire de la MINUL ne conserverait plus une capacité suffisante pour renforcer l'ONUCI.

Composante de police

44. Compte tenu des graves difficultés qui continuent d'entraver le développement de la Police nationale libérienne, la mission d'évaluation a recommandé de cesser de réduire l'effectif de la composante de police de la MINUL durant la troisième phase du retrait progressif. Comme indiqué dans mes rapports précédents, la poursuite des ajustements en ce qui concerne le niveau de la composante de police de la MINUL sera fonction des progrès réalisés dans la constitution et le déploiement intégral d'une force de Police nationale compétente et crédible.

45. Le plan stratégique quinquennal de la Police nationale pourrait prévoir une stratégie globale d'intégration des contributions de la MINUL, du Gouvernement, de ses partenaires donateurs et de la direction de la Police nationale. Il faut certes redoubler d'efforts pour développer la police, mais une coordination est indispensable afin de réaliser les priorités recensées, notamment le développement de la capacité de gestion et d'administration, des connaissances spécialisées et du professionnalisme de la Police nationale. Comme la mission d'évaluation l'a précisé, il pourrait être remédié à de nombreuses déficiences relevées dans l'encadrement fourni par les conseillers de la MINUL pour les questions de police, si les pays qui envoient des effectifs de police déployaient des policiers qualifiés, conformément aux exigences énoncées dans le plan stratégique. Les compétences requises sont notamment celles fournies par des conseillers spécialisés dans les

domaines suivants : criminalistique, normes professionnelles, enquêtes, formation, ressources humaines et gestion stratégique. Toujours selon la mission d'évaluation, la composante de police de la MINUL devrait mettre en place des mécanismes de contrôle interne afin de s'assurer que ses conseillers pour les questions de police s'acquittent convenablement de leur rôle d'encadrement. Pour remédier aux lacunes recensées précédemment dans les unités de police constituées qui ont été déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, une équipe a été dépêchée au Libéria en avril pour y réaliser un programme de formation pilote de cinq mois visant à améliorer la capacité opérationnelle.

Composante civile

46. La MINUL continue d'ajuster sa composante civile comme il se doit pour s'adapter à l'évolution des priorités. La Mission entend procéder à des ajustements de la Section Réinsertion, réadaptation et relèvement et de la Section de la coordination de l'aide humanitaire durant le cycle budgétaire qui commence en juillet 2009, en fonction des progrès réalisés dans ces domaines et du renforcement des capacités du Gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies. La Mission a également procédé à des ajustements de différentes sections civiles afin de tenir compte des priorités actuelles du Gouvernement et d'assurer une intégration effective au sein de la MINUL et entre la Mission et l'équipe de pays.

Soutien logistique

47. La saison des pluies au Libéria crée d'énormes difficultés pour la MINUL sur le plan du soutien logistique, notamment durant les phases de réduction des effectifs. Pendant cinq mois de l'année, les chances d'atteindre par hélicoptère des régions éloignées sont inférieures à 50 %. Les moyens aériens constituent néanmoins un aspect important de la capacité de transport et d'approvisionnement du personnel de la Mission, et assurent également une aide essentielle à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement afin de pouvoir atteindre les comtés de l'intérieur. La mission d'évaluation a établi que la MINUL devrait procéder à un examen complet des terrains d'aviation au Libéria afin de déterminer si l'emploi d'un avion-cargo tout temps du type C-130 serait financièrement avantageux pour déployer des forces dans des zones éloignées ou extraire les soldats et le matériel lourd durant la réduction des effectifs et le rapatriement normal.

48. Il est particulièrement difficile d'accéder aux comtés du sud-est du pays en raison d'un réseau routier limité qui n'est pas praticable durant la saison des pluies. Les unités de génie de la MINUL, aux côtés de leurs homologues des nouvelles Forces armées libériennes, s'efforcent de maintenir les routes ouvertes. Toutefois, du fait que ni la MINUL ni ses partenaires n'ont la capacité d'asphalter des routes autres que le principal axe stratégique Monrovia-Gbarnga-Buchanan, les routes déjà remises en état se détériorent rapidement. Le Gouvernement, la Banque mondiale, les États-Unis d'Amérique et la MINUL ont commencé à remettre en état le port maritime de Monrovia, en attendant de travailler à ceux de Buchanan, Greenville et Harper. On n'a pas encore commencé à exécuter les plans visant à renflouer neuf navires coulés dans divers ports maritimes, dont celui de Greenville qui est utilisé par la MINUL pour ravitailler et extraire ses effectifs. Étant donné les difficultés logistiques qui s'opposent à la concentration et à la mobilité de la force ainsi qu'au soutien des effectifs, la mission d'évaluation a indiqué que la MINUL devrait

maintenir au niveau actuel toutes ses ressources militaires et civiles en matière de soutien logistique.

Sûreté et sécurité du personnel

49. La criminalité continue de menacer gravement le personnel des Nations Unies au Libéria. Entre novembre 2008 et mai 2009, 901 incidents mettant en jeu la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies ont été signalés, dont 18 cambriolages à main armée. Le danger que courent le personnel civil de la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies est toutefois réduit par la présence militaire de la MINUL déployée dans toutes les zones du pays où l'équipe de pays des Nations Unies exécute des projets, ainsi que dans les installations stratégiques de l'ONU. Passant en revue les besoins en matière de sûreté et de sécurité du personnel, des locaux et des installations des Nations Unies, la mission d'évaluation a estimé que la force de la MINUL devait continuer à être présente dans ces zones afin d'aplanir la voie aux programmes et activités des Nations Unies dans l'ensemble du pays, tout en envisageant d'autres dispositifs de sécurité qui permettraient de faciliter davantage le regroupement et la réduction des effectifs de la MINUL. Le maintien de la présence militaire de la MINUL sera nécessaire dans les principales zones et installations stratégiques des Nations Unies jusqu'à ce que le Département de la sûreté et de la sécurité fasse une évaluation complète de la sécurité afin de déterminer les emplacements où il sera nécessaire de maintenir la force de la MINUL ou d'adopter d'autres dispositions pour la sécurité civile.

IV. Orientation future de la Mission des Nations Unies au Libéria

50. À la fin de la troisième étape de la réduction du personnel en mai 2010, la MINUL reconfigurera progressivement l'effectif de 7 952 soldats restant au Libéria, comme il est décrit au paragraphe 40 ci-dessus, en maintenant ce dispositif et ces effectifs durant toute la période électorale. Si les conditions de sécurité le permettent, la réduction des effectifs de la MINUL reprendra à un rythme accéléré après les élections.

51. En prévision du retrait de la Mission après les élections de 2011, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont entamé en commun un plan de transition en vue de permettre à l'équipe de pays de continuer à exécuter les programmes en l'absence de moyens de soutien logistique et de transport de la MINUL. Les ressources sont de plus en plus mises en commun afin d'accroître au maximum l'efficacité et des bureaux communs ont été créés à Voinjama et Zwedru afin de regrouper la MINUL et l'équipe de pays.

52. La stratégie de sortie de la MINUL devra soigneusement prévoir le transfert progressif au Gouvernement libérien des responsabilités en matière de sécurité. Cette transition, en prévision du retrait définitif de la MINUL, devrait faire appel au Gouvernement, à la MINUL, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres partenaires concernés, y compris la CEDEAO. En raison de leur effectif limité, les Forces armées et la Police nationale libériennes ne seront pas en mesure de remplacer les capacités de la MINUL ou d'assurer le même dispositif de sécurité. En conséquence, il sera essentiel d'établir une stratégie clairement définie pour l'utilisation de toutes les institutions libériennes chargées de la sécurité et de l'état

de droit dans tous les comtés du pays. La mise au point d'une stratégie de sécurité pour chaque comté devrait s'appuyer sur une analyse soignée de la menace et tenir compte des fonctions et des capacités de toutes les institutions responsables de la sécurité et de la justice dans ces comtés. À cet égard, le Gouvernement et ses partenaires devraient définir clairement des critères permettant d'établir que chaque comté est prêt afin que la MINUL puisse remettre aux autorités nationales les responsabilités en matière de sécurité. La mission d'évaluation technique générale à déployer au Libéria à l'issue des élections de 2011 mettra l'accent sur le transfert aux autorités nationales des responsabilités de la MINUL et, en fonction du statut des dispositifs et des conditions sur le terrain, élaborera des recommandations pour l'étape ultérieure de la réduction des effectifs et du retrait définitif.

V. Observations

53. Le Gouvernement libérien, avec l'aide de ses partenaires internationaux, a accompli des progrès louables pour ce qui est de consolider la stabilité dans le pays et d'exécuter son programme ambitieux de réforme et de relèvement. Ancien épiscentre du conflit, le Libéria a maintenant la possibilité de devenir un pilier de paix et de stabilité dans une sous-région en proie à des troubles. En même temps, la complexité et l'ampleur des écueils hérités de la guerre civile et du dysfonctionnement de l'État d'avant guerre continuent à créer de sérieux obstacles à la mise en place des institutions nationales essentielles, en particulier dans le secteur de la sécurité et de la justice, et un effort soutenu et à long terme sera donc nécessaire à cet égard. Bien que six années se soient maintenant écoulées depuis la fin de la guerre, le Libéria reste un État fragile. Le calme qui règne actuellement est hautement précaire et les progrès accomplis peuvent être réduits à néant. Je lance par conséquent un appel à tous les partenaires internationaux pour qu'ils maintiennent le cap au Libéria afin d'aider à consolider encore la paix fragile et à établir les conditions nécessaires à une stabilité durable.

54. Pour sa part, la MINUL s'efforcera d'atteindre l'objectif stratégique fixé par le Conseil de sécurité, avec l'accord du Gouvernement, qui consiste à aider le Libéria à stabiliser l'état de la sécurité à l'aide de forces de police et de forces armées nationales pleinement opérationnelles. Cette tâche une fois accomplie, le Libéria n'en restera pas moins tributaire de ses partenaires pour maintenir les acquis. De plus, les efforts visant à créer une police compétente et digne de confiance doivent être complétés par une action correspondante en faveur de systèmes judiciaires et pénitentiaires crédibles et qui fonctionnent de manière satisfaisante. Le Gouvernement et ses partenaires doivent donc investir davantage de ressources pour réformer et développer le système judiciaire, le rendre plus accessible à la population et le débarrasser de la corruption et de lois archaïques et discriminatoires. Je sais par ailleurs que la mise en place d'institutions pleinement opérationnelles en matière de sécurité et de justice ne suffira pas à garantir un dispositif de sécurité stable. À cet égard, le relèvement économique est d'une importance essentielle pour assurer durablement des possibilités d'emploi et réaliser la promesse des dividendes de la paix.

55. Le peuple et le Gouvernement libériens doivent également rechercher une réconciliation authentique aux niveaux national et local. En particulier, des mesures urgentes sont nécessaires pour régler les nombreux problèmes enracinés dans le passé qui divisent la population et continuent d'entraver les efforts de consolidation

de la paix. Je demande instamment à tous les citoyens libériens, notamment à la société civile, aux partis politiques et aux chefs religieux et traditionnels, d'entreprendre une action soutenue pour faire fructifier une culture politique fondée sur le dialogue et le compromis mutuel en vue de forger un consensus national au sujet des problèmes litigieux.

56. Je suis très préoccupé par la menace que la crise financière mondiale fait peser sur les efforts de relèvement du Libéria après le conflit. Les résultats obtenus sur le front socioéconomique risquent fort d'être remis en question. Les recettes nationales diminuent à vue d'œil en raison de la baisse du secteur productif et le Gouvernement fait face à un déficit budgétaire de 14,7 millions de dollars pour l'exercice 2008/09. Je demande à la communauté des donateurs de fournir l'appui nécessaire pour aider le pays à surmonter les chocs produits par la crise, y compris au moyen d'une aide budgétaire directe.

57. La stabilité durable du Libéria dépendra aussi de l'évolution de la situation dans la sous-région. Des élections doivent avoir lieu cette année aussi bien en Côte d'Ivoire qu'en Guinée, et la Sierra Leone s'installe dans la paix de son après-guerre. La communauté internationale devrait contribuer au succès de ces processus importants, en ce qu'ils contribueront à la stabilité à long terme du Libéria et de la sous-région tout entière. Le fléau du trafic de drogue transnational, qui a déjà eu un effet catastrophique sur d'autres États fragiles de la sous-région, constitue également un motif de grave préoccupation. Je suis toutefois encouragé par l'esprit de bon voisinage et la coopération en matière de sécurité que favorise l'Union du fleuve Mano et j'appelle à la poursuite des efforts allant dans ce sens.

58. Malgré les difficultés persistantes, la stabilité soutenue du Libéria et l'absence de toute menace militaire immédiate à son égard ouvrent la voie à de nouvelles modifications des effectifs de la MINUL. M'inspirant des conclusions de la mission d'évaluation technique, je recommande que le Conseil de sécurité approuve le plan concernant la troisième étape de la réduction des effectifs de la MINUL, tel que décrit aux paragraphes 38 à 49 du présent rapport. Ces recommandations visent à accroître au maximum l'efficacité opérationnelle de la Mission tout en veillant à ce que des moyens soient conservés pour assurer une sécurité appropriée lors des élections de 2011. Le rapatriement recommandé de 2 029 soldats entre octobre 2009 et mai 2010 laisserait à la MINUL un effectif de 8 202 militaires, dont 7 952 au Libéria et 250 en Sierra Leone. Cette proposition représente une accélération du rythme de réduction des effectifs initialement proposé dans mon rapport du 10 février 2009 (S/2009/86). En outre, la réduction du matériel de combat excédentaire, y compris les hélicoptères d'attaque et les véhicules blindés de transport de troupes, permettra à la Mission de réaliser des économies substantielles.

59. Étant donné les travaux en cours du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, je souscris à la recommandation de la mission d'évaluation technique visant à maintenir la garde militaire de la MINUL à Freetown jusqu'à ce que les condamnés soient transférés dans des pays tiers et le Tribunal ferme ses portes. Tandis que le calendrier d'achèvement des travaux du Tribunal se précise, l'effectif de la garde militaire sera réexaminé et je tiendrai le Conseil de sécurité au courant de toute modification envisagée.

60. Cinq années ont été consacrées à la formation, à l'équipement et au déploiement de la Police nationale, ce qui aurait dû suffire pour mettre en place une force pleinement capable d'opérer indépendamment de la MINUL. Je suis

profondément préoccupé par les difficultés auxquelles se heurtent encore les efforts de coopération de la MINUL, du Gouvernement libérien et des partenaires bilatéraux à l'égard de la mise en place d'une police nationale professionnelle. Des mesures doivent donc être prises d'urgence pour assurer l'exécution du plan stratégique de la police libérienne, qui pourrait aider à combler les lacunes. J'engage vivement les partenaires du Libéria à fournir l'aide nécessaire pour appliquer ce plan. Étant donné les difficultés décrites dans le présent rapport, je souscris à ce que recommande la mission d'évaluation technique, à savoir que la composante police de la MINUL conserve son effectif actuel de 1 375 personnes. Je lance aussi un appel aux pays fournisseurs de personnel de police pour qu'ils envoient à la MINUL des policiers expérimentés dotés des compétences spécialisées définies dans le plan stratégique, ce qui aidera à renforcer le parrainage de la police nationale par la Mission.

61. Eu égard à la capacité limitée des institutions libériennes chargées de la sécurité et aux facteurs potentiellement déstabilisateurs qui ont été définis dans le présent rapport, j'appuie les recommandations de la mission d'évaluation technique visant à maintenir au Libéria l'effectif de la force de la MINUL à 7 952 militaires jusqu'aux élections de 2011 et à inscrire sur la liste des objectifs clefs la tenue d'élections libres et régulières. L'élaboration des plans pour la réduction accélérée des effectifs et le retrait définitif de la MINUL reposera sur une nouvelle évaluation technique réalisée après les élections. D'ici là, le Gouvernement, la MINUL et tous les partenaires concernés devraient avoir mis au point une stratégie et un plan détaillés permettant de transférer progressivement, comté par comté, les responsabilités en matière de sécurité aux autorités nationales.

62. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude sincère à ma Représentante spéciale pour le Libéria, Ellen Margrethe Løj, et à l'ensemble du personnel civil et en uniforme de la MINUL pour leur engagement en faveur des efforts de consolidation de la paix du Libéria. Je voudrais aussi remercier pour leurs contributions importantes tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, la CEDEAO, l'Union africaine, le Groupe de contact international pour le Libéria, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires et les donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales.

Annexe

**Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs
de la composante militaire et de la composante
police au 31 mai 2009**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Allemagne	0	0	0	0	0	6
Argentine	0	0	0	0	0	6
Bangladesh	11	9	2 332	2 352	0	17
Bénin	2	1	0	3	0	0
Bolivie (État plurinational de)	2	1	0	3	0	0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0	0	9
Brésil	0	2	0	2	0	0
Bulgarie	2	0	0	2	0	0
Chine	2	5	558	565	0	16
Croatie	0	3	0	3	0	0
Danemark	2	0	0	2	0	0
Égypte	5	0	0	5	0	3
El Salvador	2	0	0	2	0	4
Équateur	2	1	0	3	0	0
États-Unis d'Amérique	4	4	0	8	0	13
Éthiopie	13	4	870	887	0	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	0	0	0	0	0	0
Fédération de Russie	4	0	0	4	0	13
Fidji	0	0	0	0	0	31
Finlande	0	2	0	2	0	0
France	0	1	0	1	0	0
Gambie	2	0	0	2	0	19
Ghana	9	7	700	716	0	37
Inde	0	0	0	0	125	3
Indonésie	2	0	0	2	0	0
Islande	0	0	0	0	0	2
Italie	0	0	0	0	0	1
Jamaïque	0	0	0	0	0	1
Jordanie	4	5	115	124	237	19
Kenya	0	0	0	0	0	20
Kirghizistan	3	0	0	3	0	4
Malaisie	6	0	0	6	0	0

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Malawi	0	0	0	0	0	2
Mali	2	0	0	2	0	0
Mongolie	0	2	248	250	0	0
Monténégro	2	0	0	2	0	0
Namibie	0	3	0	3	0	6
Népal	2	3	15	20	240	10
Niger	2	0	0	2	0	0
Nigéria	15	10	1 649	1 674	120	26
Norvège	0	0	0	0	0	9
Ouganda	0	0	0	0	0	18
Pakistan	9	8	3 022	3 039	0	21
Paraguay	2	0	0	2	0	0
Pérou	2	2	0	4	0	0
Philippines	4	3	135	142	0	26
Pologne	2	0	0	2	0	3
République de Corée	1	1	0	2	0	0
République de Moldova	2	0	0	2	0	0
République tchèque	0	0	0	0	0	5
Roumanie	2	0	0	2	0	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0	2	0	2	0	0
Rwanda	0	0	0	0	0	5
Samoa	0	0	0	0	0	0
Sénégal	1	2	0	3	0	0
Serbie	4	0	0	4	0	6
Sri Lanka	0	0	0	0	0	6
Suède	0	0	0	0	0	16
Togo	2	2	0	4	0	0
Turquie	0	0	0	0	0	32
Ukraine	2	2	300	304	0	12
Uruguay	0	0	0	0	0	4
Yémen	0	0	0	0	0	8
Zambie	2	0	0	2	0	17
Zimbabwe	2	0	0	2	0	32
Total	137	85	9 944	10 166	722	488

